

**« ROULEZ PLUS VITE,
IL RESTE DES ENFANTS »
LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE AUX ABORDS DES
ÉCOLES**

Cécile Van Honsté

Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel – ASBL

Avenue du Onze Novembre, 57
1040 Bruxelles

Tel. : 02/527.25.75 Fax : 02/527.25.70

E-mail : secretariat@fapeo.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



L'ANALYSE EN UN COUP D'ŒIL

MOTS-CLEFS

Mobilité, sécurité routière, piéton, sensibilisation



« Roulez plus vite, il reste des enfants », c'est le panneau original installé par un directeur d'école qui en a eu marre de la vitesse excessive des voitures devant son école. Des zones 30 non respectées, des voitures garées sur le trottoir, la circulation autour de l'école constitue un danger pour les enfants.

Alors, que faire ?

Parents, vous pouvez agir à plusieurs niveaux, en collaboration avec l'école, pour améliorer la sécurité routière : des tables de discussions et d'échanges entre parents, en passant par des sensibilisations et des formations, des actions au niveau de l'aménagement du territoire. De proche en proche, les débats peuvent s'élargir à d'autres considérations telles que l'éducation à la mobilité ou à l'environnement.

Au travers de cette analyse, ce sont toutes ces pistes qui seront explorées pour que, dans un avenir que nous espérons assez proche, les accidents de la route impliquant des enfants diminuent drastiquement.

TABLE DES MATIERES

L'analyse en un coup d'œil	1
Introduction.....	3
Sécurité aux abords de l'école : véritable enjeu.....	3
Mauvaises habitudes aux abords de l'école.....	5
Passer à l'action.....	6
Eduquer à une mobilité responsable	6
Mobiliser l'association de parents	7
Adopter les bons réflexes	8
Conclusion.....	9
Bibliographie.....	10

INTRODUCTION

8h25, encombrement de voitures amassées devant l'école, certaines en double file, d'autres sur le trottoir. Il n'y en a que pour quelques minutes, le temps de déposer son enfant à l'école...

Cela vous rappelle quelque chose ?

Les problèmes de sécurité routière aux abords des écoles inquiètent les associations de parents. Que peuvent-elles faire ? Quels sont les risques ? Comment sensibiliser tous les parents ?

La mobilité et la sécurité routière concernent tous les âges, du bébé dans son landau sur le trottoir ou dans un siège auto, aux premières marches et balades en passant par le vélo à petites roues ou encore la moto, la voiture et les transports en commun... Très vite, très tôt, les enfants circulent sur les voiries : l'accompagnement, l'apprentissage et la sensibilisation à la sécurité routière sont des enjeux primordiaux !

La sécurité routière à l'école, cette thématique qui touche tout le monde, tous les jours, mais dont on parle si peu dans les médias, sera décortiquée dans cette analyse.

SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE : VÉRITABLE ENJEU

Pourquoi en parler ?

« Les habitudes de déplacement ont aussi des conséquences sur l'autonomie des enfants, la socialisation avec d'autres jeunes et leur santé. Et sur le plan de la sécurité routière, les jeunes sont parmi les usagers de la route les plus vulnérables »¹.

Premièrement, car il s'agit d'une thématique centrale dans notre société ; tant en termes de mobilité et d'autonomisation de l'enfant, que d'éducation à l'environnement, de prévention des accidents de la route, d'aménagements du territoire... Par l'éducation à la sécurité routière, l'enfant apprend à gérer son espace, sa mobilité, à s'autonomiser dans son milieu de vie et à vivre avec les autres usagers de la route. Il apprend également les considérations liées à l'environnement et à l'impact écologique des modes de déplacement. Bref, l'éducation à la sécurité routière se trouve au croisement et en toile de fond de toute une série de compétences que l'enfant doit développer.

En termes de mobilité, les déplacements scolaires constituent un des flux de voitures les plus conséquents. Les allers-retours pour aller conduire son enfant à l'école sont les déplacements principaux aux heures de pointe : « Aux heures de pointe, les déplacements scolaires

¹ Direction générale opérationnelle de la Mobilité et des voies hydrauliques, « Jeunes et mobilité », *La CeMathèque*, n°31, janvier 2011, p.2.

représentent 30% des déplacements globaux. La mobilité scolaire est donc un enjeu majeur »².

Les jeunes sont parmi les usagers de la route les plus vulnérables, ils constituent une part importante des piétons blessés graves ou tués dans des accidents de la route. En 2000, près d'un quart des piétons décédés dans les 30 jours suivant un accident de la route étaient des enfants entre 0 et 19 ans et près d'un quart des cyclistes décédés ou blessés graves étaient des jeunes de 10 à 19 ans³.

Parmi les garçons de 5 à 9 ans, plus d'un décès sur cinq est lié à un accident de la route. C'est d'ailleurs l'une des principales causes de décès chez les moins de 19 ans⁴. Au niveau de l'utilisation d'un cyclomoteur (moto, scooter), ce sont les jeunes entre 16 et 19 ans qui représentent essentiellement les victimes grièvement blessées ou décédées. Mais c'est surtout dans les accidents impliquant des piétons que l'on retrouve le plus d'enfants : « Chez les piétons et cyclistes, un nombre disproportionnellement élevé de blessés graves et tués s'observe parmi les enfants et les seniors. Et chez les motocyclistes, finalement, c'est entre 20 et 50 ans que se situe ' l'âge critique '. »⁵

Enfants de 0 à 14 ans victimes de la route en Belgique

Année	Tués	Blessés graves	Blessés légers
2005	37	411	4826
2006	32	397	4462
2007	30	337	4564
2008	35	364	4505
2009	22	312	4476
2010	23	308	4145

Enfants de 0 à 14 ans victimes de la route. Source SPF Economie DG SIE/Infographie IBSR

² *Ibidem*, p.6.

³ De Schutter T., *La mobilité scolaire. Les aménagements sécurisants aux abords des écoles*, Union des villes et communes de Wallonie asbl, 2004.

⁴ Nuyttens N., Focant F., Casteels Y., « Analyse statistique des accidents de la route 2010 », *Belgique: Institut Belge pour la Sécurité Routière – Centre de connaissances Sécurité Routière*, 2012, p.114.

⁵ *Ibidem*, p.182.

MAUVAISES HABITUDES AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

Nous connaissons tous le code de la route, nous savons que nous ne pouvons pas nous garer en double file, ni sur un trottoir, qu'il faut céder le passage aux piétons, respecter la zone 30, bien regarder des deux côtés avant de traverser, se garer dans des places de parking appropriées, et non devant des garages, qu'il faut attacher sa ceinture...

Oui mais ça, c'est en théorie et une partie de tous ces codes, pourtant primordiaux pour minimiser le risque d'accidents de la route, semble parfois oubliée quand il s'agit, en 1 min 30', de déposer son enfant à l'école. Et c'est vrai, le matin on a souvent peu de temps et les aménagements aux abords des écoles sont rarement pensés pour permettre à chaque parent, en toute sécurité, d'amener son enfant à l'école.

La voiture individuelle est le premier choix de transport pour amener son enfant à l'école en Wallonie : 57% des familles l'utilisent pour les trajets domicile-école. C'est surtout en primaire et dans le fondamental que l'usage de la voiture est le plus massif : 74% des enfants sont conduits en voiture (vient ensuite la marche à pied avec 19%). Normal pour des grandes distances ou des zones peu desservies par les autres modes de transport. Néanmoins, la moitié des familles habitant à moins d'1 km de l'école y viennent en voiture⁶.

Dans le secondaire, les jeunes sont plus autonomes dans leurs trajets et doivent souvent parcourir de plus longues distances. En Wallonie, 42% des jeunes sont conduits en voiture à leur école secondaire et 37% d'entre eux s'y rendent en transports en commun. Enfin, 14% des enfants se rendent à l'école à pied tandis que le vélo constitue une part infime des modes de déplacements (moins d'1%)⁷.

La voiture est le mode de transport le plus utilisé pour conduire son enfant ou son ado à l'école. Pourtant, on sait ses conséquences désastreuses en termes de pollution et d'impact sur l'environnement. En termes d'embouteillages, d'engorgements et de nuisances sonores, la voiture est bien mal classée. Pour la sécurité également. Parmi les accidents de la route, on retrouve majoritairement des accidents impliquant des voitures (et des motos) et la vitesse ne fait aucun cadeau.

Il est donc grand temps de se saisir à deux mains de la problématique ! Pourquoi la voiture est-elle le mode de transport privilégié pour amener son enfant à l'école ? Quelles sont les alternatives à la voiture individuelle ? Les aménagements pour les piétons et les cyclistes autour de l'école sont-ils suffisants ? Comment éviter et prévenir les risques d'accidents aux abords de l'école ? Comment éduquer nos enfants à leur mobilité et les autonomiser dans leurs déplacements ?

⁶ Direction générale opérationnelle de la Mobilité et des voies hydrauliques, *op cit.*, p.6.

⁷ Direction générale opérationnelle de la Mobilité et des voies hydrauliques, *op cit.*, p.7.

PASSER À L'ACTION

La sécurité aux abords des écoles n'est évidemment pas de la seule responsabilité des parents conduisant leurs enfants à l'école. La responsabilité de tous les usagers de la route est indéniable, autant que la responsabilité des instances politiques. Les médias et les pouvoirs publics ne prennent pas assez en compte la problématique de la sécurité routière aux abords de l'école, des actions de prévention pourraient être menées par les pouvoirs locaux ou régionaux. Quant aux familles et à l'école, à leur niveau, des petites actions pourraient bien aussi faire changer les choses...

Eduquer à une mobilité responsable

De 1971 à 1997, l'éducation à la sécurité routière était obligatoire dans les écoles primaires. Depuis le décret Mission (1997), l'éducation à la sécurité routière, ainsi que l'éducation à la santé, est considérée comme une discipline transversale (en « toile de fond » de différents cours)⁸. Précisons que, comme toutes les thématiques transversales, une grande liberté est laissée aux écoles pour organiser cette éducation à la sécurité routière, ce qui cause de grands déséquilibres entre les écoles... Si des actions plus ponctuelles sont souvent organisées par les établissements (avec la Police par exemple), une éducation régulière et pratique, dès le plus jeune âge, semble nécessaire.

Eduquer à la sécurité routière, c'est aussi éduquer à la circulation, la gestion de l'espace et la mobilité en général. Pourquoi ne pas aborder ces thématiques dans un cours d'éveil, de géographie ou d'histoire? L'idée, c'est de donner des outils, des repères, des ressources aux jeunes pour qu'ils puissent adopter les comportements adéquats en rue et dans les transports.

« En matière de sécurité routière, il est généralement reconnu qu'une des causes prépondérantes des accidents de la route réside dans un comportement inadapté des usagers. C'est dans ce cadre qu'il est particulièrement important d'assurer une « éducation » à la sécurité routière, et ce dès le plus jeune âge. »⁹

Eduquer à la mobilité, c'est aussi habituer l'enfant à utiliser des modes de déplacements différents de la voiture. Le vélo et la marche à pied sont bénéfiques tant pour l'autonomisation du jeune que pour sa santé. De plus, cette éducation à la marche et au vélo « permet, par l'expérience ainsi développée, une meilleure prise en compte des autres types d'usagers et un meilleur partage de l'espace public »¹⁰. Et n'oublions pas non plus les modes de déplacement alternatifs : covoiturage, transport scolaire, transports en commun (quand ils

⁸ Commission Fédérale pour la Sécurité Routière, *Etats généraux de la sécurité routière, Dossier enseignement-éducation à la circulation et à la mobilité*, 2008, p.12-13.

⁹ Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière, *Rapport états généraux Sécurité routière en Wallonie*, 2012, p.151.

¹⁰ *Ibidem*.

sont en suffisance et que la zone est bien desservie bien entendu)... qui contribuent à un désengorgement des routes et à préserver un peu l'environnement.

Mobiliser l'association de parents

La sécurité routière et l'éducation à la mobilité s'apprennent tant à l'école qu'avec les parents. Dans l'école, au niveau collectif, les parents ont un rôle à jouer. Ce sont d'ailleurs très souvent les associations de parents qui interpellent l'école, ou la FAPEO, au sujet des dangers de la route autour des écoles : voitures mal garées, vitesse excessive...

Que pouvez-vous faire en tant qu'association de parents ?

Les parents peuvent mener une large réflexion autour de la problématique dans leur école. Certaines AP, cette année scolaire, se sont lancées dans le projet. Au départ de questionnaires envoyés aux parents de leur école, l'idée est de faire émerger des échanges, discussions et pistes de solutions pour améliorer la sécurité routière autour de l'école.

Une sensibilisation, une information et une réflexion collective peuvent déjà améliorer des situations problématiques. Vous pouvez aussi porter le projet au Conseil de participation et inviter à la réflexion l'échevin en charge de l'aménagement du territoire, ainsi que des agents de quartier ou la Police. Des 'plans de déplacements scolaires' peuvent être aménagés autour de votre école ou votre commune. Ces plans consistent en « l'étude, la mise en œuvre et l'évaluation, au sein d'une école, de mesures destinées à promouvoir une gestion durable des déplacements »¹¹.

Au-delà de campagnes d'informations pour les parents, vous pouvez également mener des actions de sensibilisation. Toute une série d'acteurs clés pour la sécurité routière gravitent autour de l'école. Vous pouvez faire appel à eux pour mener des actions de sensibilisation ou de formation pour les jeunes, les parents ou les équipes éducatives. Vous pouvez contacter les agents de quartier, la zone de Police de votre école, le TEC ou la STIB, l'Association des parents pour la protection des enfants de la route¹², l'asbl Bobby¹³, l'Institut académique et pédagogique pour la protection de l'enfant¹⁴, l'IBSR¹⁵, l'asbl Partageons nos routes¹⁶...

¹¹ Pour plus d'informations et pour les mettre en place, visitez les sites « mobilité » de votre région (Bruxelles Capitale ou Wallonie). Bruxelles Mobilité, *Plans de déplacements scolaires*, 2012, <http://www.bruxellesmobilite.irisnet.be/partners/ecoles/plan-de-deplacement-des-ecoles>.

¹² Association de parents pour la protection des enfants sur la route (APPER) asbl, <http://www.apper-wallonie.be/>.

¹³ BOBBY asbl, <http://asblbobby.be/>.

¹⁴ Institut académique et pédagogique pour la Protection de l'Enfant (IAPPE) asbl, <http://www.iappe.org/>.

¹⁵ Institut Belge pour la Sécurité Routière asbl, <http://www.ibsr.be>.

¹⁶ Partageons nos routes asbl, <http://www.partageonsnosroutes.be>.

Vous pouvez aussi agir au niveau de l'aménagement et des structures situées aux abords de l'école, en demandant à votre commune d'installer des ralentisseurs, zones 30, panneaux de signalisation, feu à bouton poussoir, pistes cyclables, casse-vitesse, aménagements de voiries, présence d'un agent de quartier, barrières devant l'école, installation d'un dépose minute... Pour ce faire, contactez l'échevin compétent dans votre commune car ce n'est pas de la compétence des écoles.

Adopter les bons réflexes

Au-delà d'actions dans l'école, en famille aussi vous pouvez adopter les bons réflexes ! L'accompagnement de l'enfant sur le chemin de l'école peut lui permettre de se repérer, de comprendre les codes, de se situer comme usager (piéton, cycliste, passager de voiture), de repérer les endroits dangereux, de décoder des situations de circulation... Montrer l'exemple et le mettre en pratique par l'enfant semblent plus efficaces que des règles théoriques et abstraites. C'est en adoptant très tôt les « bons réflexes » que les risques d'accidents pourront être diminués.

Quelques petites règles répétées maintes et maintes fois dans les campagnes de sécurité routière, toujours bonnes à rappeler à nos enfants¹⁷ :

- Voir et être vu sur la route : porter des vêtements réfléchissants, des phares au vélo, écouter les bruits de la route...
- Passager d'une voiture : mettre sa ceinture, ne pas distraire le conducteur, sortir du bon côté...
- Piéton : marcher sur le trottoir, traverser sur les passages pour piéton, bien regarder des deux côtés de la route avant de traverser.
- Cycliste : porter un casque, circuler sur la piste cyclable...
- Navetteurs (transports en commun - bus, train - et transport scolaire) : attendre sur le trottoir ou le quai dans les zones prévues à cet effet, respecter les signaux d'alertes (pour l'ouverture et la fermeture des portes), ne pas distraire le chauffeur...

Et pour les parents conduisant les enfants à l'école en voiture, on ne le répétera jamais assez :

- Adopter une conduite préventive.
- Faire attention aux usagers vulnérables : enfants, piétons, cyclistes...
- Respecter les zones 30 aux abords des écoles. « Lorsqu'un piéton se fait heurter par une voiture, les conséquences d'une collision à 50km/h sont, en moyenne, 9 fois plus graves qu'à 30km/h. Sur route sèche, la distance d'arrêt d'une voiture qui roule à 30km/h est de 12m ; à 50km/h, cette distance est de 26 m, soit plus du double. La différence est énorme »¹⁸.
- Stationner uniquement dans les endroits autorisés.

¹⁷ Institut belge pour la sécurité routière, *Sécurité routière sur le chemin de l'école*, 2014.

¹⁸ De Barba A.V., Godart B., « Pour une rentrée des classes en sécurité », *Revue IBSR Secura*, n°85, 2012, p.15.

CONCLUSION

Le code de la route, les règles de sécurité routière, les limitations de vitesses et les emplacements de parking autorisés, nous les connaissons tous. Pourtant, de temps à autre, en raison d'un manque de temps, de place de parking, de mille et une raisons, nous les oublions.

La sécurité routière aux abords des écoles est une problématique centrale à prendre en compte. Les enfants sont parmi les usagers de la route les plus vulnérables et les accidents impliquant des enfants ne sont malheureusement pas rares. Au niveau des ados, ce sont les jeunes qui sont le plus souvent impliqués dans des accidents de voiture et de moto... Bref, apprendre à circuler sur la route doit se faire au plus tôt. Et cette éducation à la mobilité, à la circulation et à la sécurité routière se fait à l'école et en famille.

Au travers de cette analyse, nous avons souhaité démontrer que les parents aussi ont une place à prendre dans l'apprentissage de la sécurité routière aux abords de l'école. Non seulement en tant que parents, montrant l'exemple à leur enfant, mais collectivement aussi, en menant une réflexion dans l'école, interpellant les pouvoirs publics, menant des actions concrètes de sensibilisation et d'(in)formation dans l'école.

Eduquer à la sécurité routière, c'est aussi éduquer à une mobilité responsable et à l'environnement. En effet, emprunter de temps en temps des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle (co-voiturage, marche à pied, vélo, transports en commun), moins polluants, est un petit geste à adopter pour soulager notre planète et préserver notre environnement.

« Aller à l'école autrement qu'assis sur la banquette arrière de la voiture de papa et maman est une manière de redécouvrir le chemin de l'école, de renforcer les liens d'entraide entre parents et les liens conviviaux entre élèves et parents. C'est aussi une manière d'apprendre à l'enfant l'usage de modes de déplacement nouveaux, de le responsabiliser par rapport à sa propre sécurité, de l'éveiller à la journée d'école, de dynamiser les déplacements vers l'école et de l'encourager à comprendre les choix plus respectueux de son environnement »¹⁹.

Les réalités de la société aujourd'hui pèsent sur notre mobilité : que ce soit dans l'offre et la qualité des transports public, les aménagements urbains (pistes cyclables, trottoirs, passages pour piétons) ou du monde du travail (conciliation des temps professionnels et familiaux)... Aujourd'hui, on court tout le temps, et la voiture, très pratique, est très souvent une solution. Mais si, pour un petit moment, on prenait le temps ? Le temps de se poser et de chercher ensemble des alternatives à notre niveau...

¹⁹ Bruxelles Mobilité, *Plans de déplacements scolaires*, 2012, p.69.

BIBLIOGRAPHIE

Association de parents pour la protection des enfants de la route, www.appper-wallonie.be/.

Bruxelles Mobilité, *Plans de déplacements scolaires*, 2012.

Commission Fédérale pour la Sécurité Routière, *Etats généraux de la sécurité routière, Dossier enseignement-éducation à la circulation et à la mobilité*, 2008.

Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière, *Rapport états généraux Sécurité routière en Wallonie*, 2012.

De Barba A.V., Godart B., « Pour une rentrée des classes en sécurité », *Revue IBSR Secura*, n°85, 2012, p.15.

De Schutter T., *La mobilité scolaire. Les aménagements sécurisants aux abords des écoles*, Union des villes et communes de Wallonie asbl, 2004.

Direction générale opérationnelle de la Mobilité et des voies hydrauliques, « Jeunes et mobilité », *La CeMathèque*, n°31, janvier 2011.

Fédération Wallonie-Bruxelles, *Circulaire : Sécurité routière aux abords des écoles*, 2001, www.galilex.cfwb.be/document/pdf/26139_000.pdf.

Institut belge pour la sécurité routière, *Sécurité routière sur le chemin de l'école*, 2014.

Ministère de l'éducation nationale, *La sécurité routière à l'école primaire*, 2008.

Nuyttens N., Focant F., Casteels Y., « Analyse statistique des accidents de la route 2010 », *Belgique: Institut Belge pour la Sécurité Routière – Centre de connaissances Sécurité Routière*, 2012.

Portail national éducol, *Education sécurité routière*, <http://eduscol.education.fr/education-securite-routiere>.

Schoeters A., « Rapport statistique 2014 Accidents de la route », *Belgique : Institut Belge pour la Sécurité Routière - Centre de Connaissance Sécurité Routière*, 2015.